



CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
30 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le trente avril, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M.Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M.Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Françoise, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents excusés : Mme TUERY a donné procuration à M. ROUANET

M. PLOT a donné procuration à M. LAVAL

M. GISQUET a donné procuration à Mme LOPEZ

VIALARET Martial a été élu secrétaire.

-----

### **DECISION POUVOIRS**

Mme LOPEZ a donné communication des différentes décisions qu'elle a prise depuis la dernière séance : trois ventes de biens (BOULARD et CLARENC : 2) et signature d'une convention (autorisation de passage pour fibre optique)

### **DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Mme le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il convient de désigner deux délégués représentant la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées siégeant à la communauté d'agglomération et chargée d'évaluer et surtout valider les transferts de charges, notamment en cas de transfert de compétence d'une collectivité à l'autre. La délibération suivante a été adoptée :

DL20080419

Objet : **Commission locale d'évaluation des charges transférées**

*« Mme le Maire expose qu'il convient, suite au renouvellement des conseils municipaux, de désigner des membres au sein de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté d'agglomération du Grand Rodez et les communes membres, ainsi qu'en dispose l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts.*

*La commune d'Olemps dispose de deux représentants.*

*A sa demande, ont fait acte de candidature M. AZAM F. et elle-même.*

*Après vote ont été élus, à l'unanimité et siégeront donc à la Commune Locale d'Evaluation des Charges Transférées de ladite communauté d'agglomération: Mme LOPEZ Sylvie et M. AZAM Francis. »*

## **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**

Il appartenait également à l'assemblée de désigner un élu référent correspondant Sécurité Routière. Mme CRAYSSAC a rapporté ce dossier au terme duquel la délibération suivante a été adoptée :

DL20080417

Objet : **Désignation d'un élu référent et d'un correspondant sécurité routière**

*« Mme CRAYSSAC expose que le plan départemental d'actions de sécurité routière fait appel à la mobilisation des collectivités locales dans son dispositif de prévention. Elle précise que dans le cadre de la charte nationale signée entre le ministère des transports et le président de l'association des maires de France une démarche partenariale s'était engagée en 2007. Après le renouvellement des conseils municipaux il convenait de désigner un élu référent « sécurité routière ». Mme LOPEZ propose à ce poste M. GISQUET.*

*Après vote du conseil municipal, M. GISQUET Sébastien est élu, à l'unanimité, élu référent correspondant sécurité routière. »*

## **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2007)**

Mme LOPEZ a fait état du rapport d'activités de la communauté d'agglomération du grand Rodez au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2007. Le conseil municipal a pris acte de ce document, qui retrace toutes les réunions et décisions de cette collectivité. Il est tenu à disposition en mairie.

DL20080414

Objet : **Compte-rendu de l'activité du Grand Rodez au titre du 2eme semestre 2007**

*« Mme LOPEZ S. fait part à l'assemblée que la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les délégués de la commune doivent rendre compte au conseil municipal au moins deux fois par an de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Elle soumet le recueil d'activité du 2ème semestre 2007, qui reprend le nombre de séances publiques du conseil de communauté de juillet à décembre et les délibérations prises dans les domaines de compétence qui relèvent de cette institution.*

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du compte rendu de l'activité du Grand Rodez au titre du 2ème semestre 2007. »*

## **ACTUALISATION DE TARIFS**

Les prix de location des bâtiments communaux ont été actualisés, les conditions de mise à disposition étant parallèlement confirmées. A compter du mois de mai les tarifs – adoptés à l'unanimité - seront les suivants :

DL20080416

Objet : **Locations de salles**

*« Mme CRAYSSAC G. rappelle aux membres du conseil municipal que par délibérations en date des 18 octobre 2001 et 28 juin 2007 avaient été fixées les conditions de location des divers bâtiments communaux. Il conviendrait aujourd'hui de compléter ces conditions par des dispositions examinées et proposées par les commissions.*

*Celles-ci seraient les suivantes :*

## **RAPPEL GENERAL**

- A l'exception des associations communales qui utilisent – gratuitement – des équipements mis à leur disposition, toute autre utilisation de bâtiments communaux ne se fait qu'après signature valant acceptation et respect d'une convention qui reprend notamment l'arrêté municipal en date du 18 octobre 2001.

- Après toute utilisation quelle qu'elle soit, les locaux sont rendus propres et rangés.

- Toute sous location est interdite.

- Des cautions (deux : une pour le ménage, une pour le matériel mis à disposition, et conservées si des dégradations étaient constatées entre l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie) seront déposées avant utilisation de chacune des salles et sera souscrite, préalablement à la location, une assurance couvrant la responsabilité civile de l'utilisateur.

- Il est interdit de **coucher** dans les bâtiments communaux.

- Il est également interdit de **manger** dans la salle parquet et dans la halle des sports.

- Les locaux mis à disposition ou loués sont tous équipés de divers matériels (tables, chaises, .....), ce qui est d'ailleurs constaté lors de l'état des lieux entrant (qui sera confirmé par un état des lieux de sortie).

Les divers locaux, ci-dessous énumérés, sont mis gratuitement à disposition des associations communales, voire des associations extra communales (dans la limite des disponibilités, une association communale étant prioritaire).

Plus généralement il est rappelé que du matériel (tables, bancs), peut être mis gratuitement à disposition de familles de la commune, dans la mesure où il est disponible et à condition que le demandeur puisse venir le retirer et le ramener au lieu de stockage (à priori l'espace G . BRU).

### **Salles de quartier**

• Particuliers de la commune : une convention, évoquée ci-dessus, fixe les conditions d'usage. Les locations pourront être ouvertes aux personnes extérieures à la commune, à un tarif différent, fixé ci-dessous.

**Remarques : la salle de Puehcamp** faisait l'objet de locations spécifiques : louée uniquement, en liaison avec le club de Quilles, aux résidents de la commune habitant de l'autre côté de la voie ferrée. (avec parfois, très ponctuellement des mises à disposition d'associations. Ces dispositions particulières vont être réexaminées.

**La salle dite du stade** n'est pas équipée.

• Entreprises de la commune, groupes de personnes (par exemple une rue ou un lotissement), syndicat (par exemple ceux qui sont à Castelgaillard) : dans une année civile, la première utilisation, est gratuite, puis payante à la seconde demande. Cautions et assurance responsabilité civile sont demandées.

Il est également précisé que le personnel communal pourrait disposer d'une salle dans la mesure où elle serait libre et ce pour un usage strictement familial.

### **Espace Georges Bru**

Il est proposé de distinguer s'il y a ou non utilisation de la cuisine. Les nouveaux tarifs (cf ci-dessous) sont proposés. Cet espace cuisine étant un local sensible, en cas d'utilisation un état des lieux précis sera fait avant et après utilisation. De même il y aura dépôt de cautions.

### **Halle des sports**

*Cet équipement ne sera mis à disposition que d'associations communales (ou extra communales si disponibilité) ou établissements scolaires. (de la commune ou extérieurs, après signature de convention) Il n'y aura pas de locations privées.*

*En ce qui concerne les tarifs, il est proposé au conseil municipal de les actualiser à savoir :*

### **Salles de quartier**

<i>Tarif par jour</i>	<i>1<sup>ère</sup> location</i>	<i>2<sup>ème</sup> location et suivante(s)</i>	<i>Caution ménage</i>	<i>Caution matériel</i>
<i>Famille de la commune</i>	50.00€	80.00 €	80.00€	500.00 €
<i>Autres locations : * Personnes d'un lotissement de la commune * Syndicat de la commune, entreprises</i>	Gratuit	80.00 €	80.00€	500.00 €
<i>Personnes extérieures à la commune</i>	150.00 €	200.00 €	80.00 €	500.00 €

### **Espace sportif Georges BRU**

	<i>Ensemble sans cuisine</i>	<i>Grande salle</i>	<i>Additif 2 Salle parquet</i>	<i>Cuisine</i>	<i>Caution ménage</i>	<i>Caution matériel</i>
<i>Famille de la commune</i>	210.00 €	130.00 €	100.00 €	50.00 €	300.00 €	1 000.00 €
<i>Famille ou association extra communale</i>	500.00 €	300.00 €	155.00 €	50.00 €	300.00 €	1 000.00 €

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, entérine, à l'unanimité, ces nouvelles dispositions qui entreraient en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2008, sauf pour les réservations déjà validées. »*

## **SIGNATURE DE CONVENTIONS**

Deux volets : d'une part, sur proposition de Mme LOPEZ, l'assemblée municipale a autorisé, à l'unanimité, Mme le Maire à signer une convention avec la communauté d'agglomération : cette convention fixe les modalités de financement d'opérations relevant simultanément de la compétence « voirie » des communes et de la compétence « assainissement » du Grand Rodez. La deuxième convention concernait l'offre, présentée par EDF, d'un service de gestion en ligne (internet) du suivi des données de consommation et facturation des divers sites de la commune. Présenté par M. SERIEYS, l'assemblée, à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire à signer ce document. M. SERIEYS a également précisé que dans le cadre d'un partenariat avec le lycée Charles CARNUS, un étudiant ferait un stage, en juin, en vue de dresser un état des lieux de l'éclairage public : le service Dialège sera un excellent support.

DL20080415

Objet : **Signature d'une convention cadre avec la Communauté d'agglomération du Grand Rodez relative au financement d'opération relevant simultanément de la compétence « voirie » des communes et des compétences « assainissement » du Grand Rodez.**

*« Mme LOPEZ S. expose qu'il conviendrait de signer une convention, entre la commune et la communauté d'agglomération du grand Rodez, qui aurait pour objet de permettre à chaque commune, lors d'un chantier de voirie :*

*d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement de travaux relatifs aux collecteurs d'évacuation d'eaux pluviales (petites extensions, renouvellement) mais également au réseau d'eaux usées (exemple : mise à niveau de regards, remplacement de tampons)*

*et de se faire rembourser ensuite par le Grand Rodez le montant des prestations réalisées.*

*De la même manière, lors de chantiers d'assainissement, le Grand Rodez pourra assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des prestations relatives à la collecte des eaux pluviales à la charge des communes (grilles, avaloirs etc.) et de se faire rembourser ensuite les prestations correspondantes.*

*Les commissions Travaux et Environnement ont donné un avis favorable à cette proposition*

*Cette communication entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention. »*

DL20080418

Objet : **Signature d'une convention (Dialègue)**

*« M. SERIEYS D. expose que nous avons été contacté par les services d'EDF (représentés par M. SANS, responsable commercial auprès des collectivités locales) qui nous proposent de reconduire – par convention – le service de gestion en ligne (via internet) de données de consommation et de facturation d'énergies.*

*Ce service permet notamment de faciliter le suivi des factures d'électricité, de posséder une vue globale et partagée entre personnes habilitées, des éléments de consommation et de coût en matière d'électricité pour l'ensemble des sites de la commune. Les éléments de facture d'énergie peuvent ainsi être visualisés pour chaque point de livraison. Des tableaux de bord des consommations et des dépenses peuvent être établis, avec un historique sur les trois dernières années.*

*Ce service est proposé pour un prix fixe annuel de 351.60 € HT par an.*

*Vu l'avis favorable de la commission, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise Mme le maire à signer la convention. »*

## **POINT DES TRAVAUX EN COMMISSIONS**

Mme le Maire a souhaité que chaque adjoint fasse le point du travail réalisé en commissions.

M. AZAM fait état de versement de dotations qui viennent d'être notifiées : leur inscription au budget fera l'objet d'une décision modificative. Il précise que Mme CRAYSSAC a établi un état des lieux du budget qui a été adressé à tous les élus. Il a également rencontré le Trésorier principal qui viendra présenter les finances devant le conseil municipal.

M. VIALARET fait part du travail sur le dossier « subvention » des associations, sur l'installation du service internet auprès des associations ayant un bureau à l'espace Georges BRU (action engagée par la précédente municipalité), la préparation du prochain grand Huit (le 11 mai) et d'une soirée festive à proposer aux habitants, liée au marché et qui aurait lieu fin juin début juillet.

M. LAVAL, qui travaille en binôme avec M. SERIEYS, a fait état du suivi de différents chantiers (Entrée d'Olemps : les agents vont assurer diverses plantations, notamment sur le petit giratoire et ses abords. Sur le Haut de la Mouline des comptages de vitesse seront réalisés). Il précise également ainsi qu'une visite de la commune a eu lieu. Au terme de celle-ci un certain nombre d'observations (près de 80 note M. SERIEYS) ont été constatées (ainsi que l'a rapporté Mme CARLES) et feront l'objet d'interventions.

M. SERIEYS a présenté la réflexion engagée sur la réalisation d'une étude générale, en lien avec le CAUE et Conseil Général, afin d'avoir une vue globale tant sur l'urbanisation à venir de notre territoire, mais aussi tous les espaces publics. M. LAVAL précise que cette étude du CAUE est gratuite. M. SERIEYS a également noté qu'il avait pris connaissance du dossier sur les antennes relais, notamment des mesures réalisées par l'APAVE ; il souhaite l'approfondir avec des organismes indépendants.

Mme VAYSSETTES travaille avec sa commission sur l'école : un travail minutieux est engagé avec pour objectif d'améliorer la sécurité des enfants, l'hygiène (avec la mise en place d'un protocole). L'action mise en œuvre associe les agents, les parents d'élèves et les enseignants. Une réflexion est également menée afin d'assurer la meilleure alimentation possible : à ce sujet un groupe de travail spécifique, animé par MM. ROUANET et BOUSQUET, élabore un cahier des charges en vue d'une prochaine consultation pour la fourniture des repas. Mme VAYSSETTES conclut son intervention en précisant qu'un travail est engagé sur la Pergue et en rappelant que les élus tiennent, à tour de rôle, une permanence en mairie, le samedi matin.

Mme TEISSIER expose que sa commission travaille sur le journal municipal, qui va changer de format et sera imprimé sur papier recyclé. Le premier numéro devrait paraître à la rentrée de septembre. L'entreprise BURLAT a fait des propositions qui paraissent intéressantes ; elle assurerait également la mise en page. Le site internet s'actualise peu à peu (M. BRU, qui assure ce travail en interne, dispose d'un créneau d'heures élargi). Enfin un groupe de travail réfléchit sur une pochette d'accueil. Mme THERON précise que les écoles seront associées à son élaboration, par le biais de dessins d'enfants. Enfin M. ROUANET précise que des panneaux d'informations seront installés, afin de permettre une inter connectivité avec les habitants qui auront également la parole dans le journal municipal.

Mme KAYA-VAUR, récapitulant le travail de sa commission, note qu'une rencontre a eu lieu avec les services sociaux du Conseil Général. Une réflexion est engagée sur divers points : point écoute Jeunes, journées de Prévention, mise en place d'un conseil des Anciens, Mme GARRIGUES pilotant ce projet. Une première réunion du CCAS a permis de voter le budget 2008.

Mme LOPEZ termine ce tour de table en précisant qu'elle suit, avec Mme THERON-CANUT, le dossier « Personnel ». La municipalité et les commissions se réunissent toutes les semaines. Elle conclut en regrettant qu'il n'y ait pas eu de passation des dossiers avec l'ancienne municipalité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LOPEZ expose qu'une action est engagée en vue de défendre « notre » bureau de Poste. Une pétition est lancée ; elle souhaite qu'elle soit signée par un maximum de personnes en rappelant qu'elle est disponible en mairie, chez les commerçants et sera proposée au marché. Elle précise qu'elle participera lundi prochain à une réunion de coordination à St Rome de Cernon.

En l'absence d'autres questions, la séance a été levée. Elle s'est poursuivie avec un dialogue engagé avec les personnes présentes à cette réunion publique.